

AEC Production maraîchère biologique

MISSION

JB-PMB-12-4-3

Être chargée ou chargé de cours à la formation continue, c'est agir concrètement pour le développement, le perfectionnement et la spécialisation de la relève. C'est bénéficier d'une flexibilité qui permet d'enseigner et de travailler. C'est laisser sa trace, valoriser ses compétences et prendre plaisir à les transmettre.

Agir comme chargée ou chargé de cours, c'est préparer et présenter son cours à une clientèle adulte motivée et intéressée. C'est assurer l'encadrement bienveillant de son groupe d'étudiantes et d'étudiants. C'est effectuer la correction des travaux demandée afin d'évaluer et de soutenir les apprentissages.

COURS :

- **Lutte intégrée en régie biologique (152-4P4-VI)**

PROFIL

QUALIFICATIONS REQUISES

- Formation universitaire en agriculture jumelée à une expérience professionnelle pertinente d'au moins 3 ans en lien avec la lutte intégrée en production maraîchère biologique
- Expérience en enseignement auprès d'adultes est considérée comme un atout

COMPÉTENCES

- Faire preuve d'une maîtrise des savoirs, savoir-être et savoir-faire propres au champ d'expertise
- Démontrer une aisance à partager verbalement et par écrit ses savoirs
- Aptitude à interagir avec une clientèle adulte diversifiée
- Habileté à appliquer l'approche par compétences, à travailler en équipe, à gérer un groupe classe, à faire preuve de dynamisme et de créativité dans son enseignement et à créer un climat de classe propice aux apprentissages individuels et de groupe
- Sens de la planification et de l'organisation
- Aisance avec la technologie

Charge conditionnelle à un nombre suffisant d'inscriptions

Service : Formation continue

Statut : Chargée ou chargé de cours

Horaire : Les lundis ou mardis ou mercredis ou jeudis de 8 h 45 à 12 h ou de 13 h à 16 h 15 (1 ou 2 demi-journées par semaine)

Lieu de travail : En ligne

Durée : Session de 60 heures, du 29 septembre au 23 décembre 2025

Fin d'affichage : 21 septembre 2025

Le Cégep de Victoriaville s'enrichit de sa diversité et est fier de souscrire à un programme d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes, les minorités visibles, les minorités ethniques, les autochtones ainsi que les personnes handicapées, conformément à la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics.

Si vous faites partie d'un groupe visé par cette loi, nous vous invitons à compléter votre profil sur notre site internet.

Les personnes handicapées qui le désirent peuvent recevoir de l'assistance pour le processus de sélection.